



# MUNI NOUVELLES

*Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!*

## **SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément au règlement no 04-06, la session régulière du mois d'avril se tiendra le lundi **6 avril 2009** à 19 h 30.

## **COMPTES DE TAXES 2009**

Les comptes de taxes municipales ont été mis à la poste. Le premier versement devra être effectué au plus tard **le 25 MARS 2009**. Les deuxième et troisième versements devront être effectués respectivement le 27 juin et le 25 septembre 2009.

## **LICENCES POUR LES CHIENS**

La licence de chien est obligatoire à Kingsey Falls. Elle permet de retrouver facilement le propriétaire d'un animal lorsqu'il échappe à son propriétaire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, vous devez vous la procurer à la Société protectrice des animaux d'Arthabaska située au 691, rue de l'Acadie à Victoriaville, numéro de téléphone : 819-758-4444.

On peut se procurer copie du règlement sur les animaux au bureau municipal.

## **PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION**

L'inspecteur en bâtiment, M. Denis Ouellette, n'étant présent que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspecteur en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes.

## **MAISONS À VENDRE**

Plusieurs personnes sont référées à la municipalité lorsqu'il s'agit de trouver une maison à vendre. Nous demandons la collaboration des personnes qui désirent vendre leur maison afin que nous maintenions notre liste à jour pour mieux vous servir. De plus, votre maison pourra être identifiée sur la carte des maisons à vendre qui sera accessible sur le site internet de la ville. Il suffit de communiquer au bureau municipal au 819-363-3810, à l'adresse courriel [nhenrichon@kingseyfalls.ca](mailto:nhenrichon@kingseyfalls.ca) ou via le site internet [www.kingseyfalls.ca](http://www.kingseyfalls.ca).

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



**VILLE DE  
KINGSEY FALLS**

**AVIS PUBLIC  
ADOPTION DE RÈGLEMENT**

AVIS est par la présente donné par le soussigné que le conseil municipal de Kingsey Falls a adopté lors d'une session ordinaire tenue le 2 mars 2009 le **règlement 09-09 Règlement décrétant une taxe spéciale suite aux travaux d'entretien dans le cours d'eau « Rivière Desrosiers, branche 64 » situé à Kingsey Falls en ce qui concerne les lots P1-C, P197 et P198**. Ce règlement entre en vigueur le 6 mars 2009, date de sa publication.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation pendant les heures d'ouverture, soit de 9 h à midi et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi inclusivement, au bureau municipal situé au 15 rue Caron.

Donné à Kingsey Falls, le 3 mars 2009

Le greffier,

Gino Dubé



**VILLE DE  
KINGSEY FALLS**

**EMPLOIS D'ÉTÉ**

La Ville de Kingsey Falls offre des emplois d'été dans les domaines suivants :

- & Animation au terrain de jeux pour les jeunes de 6 à 12 ans (on privilégie les étudiants en techniques d'éducation à l'enfance (service de garde), techniques d'éducation spécialisée ou programme équivalent);
- & Maître nageur (qualifications requises);
- & Service des travaux publics.

Conditions d'emploi :

- | L'étudiant doit être aux études durant l'année 2008-2009 et être inscrit pour l'année scolaire 2009-2010.
- | Il doit s'engager à assumer son emploi pendant toute la durée prévue.
- | Il doit faire preuve de dynamisme, d'assiduité et être responsable.

Les étudiants sont donc invités à compléter le formulaire disponible au bureau municipal, ouvert de 9 h à midi et de 13 h à 16 h, et à le retourner **au plus tard le 26 mars 2009 à 16 heures** de façon à ce que la municipalité rende une réponse le plus tôt possible afin de leur laisser l'opportunité, advenant le cas où leur candidature n'est pas retenue, de se trouver un emploi ailleurs.

Kingsey Falls, le 24 février 2009

Le directeur général,

Gino Dubé



**VILLE DE  
KINGSEY FALLS**

**OFFRE D'EMPLOI  
JOURNALIER – Poste temporaire**

La Ville de Kingsey Falls est à la recherche d'un journalier pour son service d'infrastructures. Il s'agit d'un poste temporaire, à raison de 40 heures par semaine, pour une durée d'environ 6 mois.

Pré-requis :

- Habilités manuelles diverses;
- Connaissance de base en menuiserie, électricité et plomberie;
- Expérience des travaux municipaux constitue un atout;
- Posséder un permis de conduire valide;
- Être apte à utiliser différents équipements motorisés.

Qualités :

- Être capable de travailler en équipe;
- Faire preuve d'autonomie et de disponibilité.

Salaire : En fonction des qualifications et de l'expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, par la poste, par télécopieur ou par courriel, au plus tard le **13 mars 2009 à 16 heures** à :

Ville de Kingsey Falls  
Recrutement Journalier  
15, rue Caron, C.P. 270  
Kingsey Falls QC J0A 1B0  
Télécopieur : 819-363-3819  
Courriel : [villedekingseyfalls@kingseyfalls.ca](mailto:villedekingseyfalls@kingseyfalls.ca)

Kingsey Falls, le 24 février 2009

Le directeur général,  
Gino Dubé



## *Programme de subvention pour l'achat de couches de coton*

Afin de contribuer à la protection de l'environnement, la Ville de Kingsey Falls offre un programme de subvention pour les familles qui opteront pour l'achat et l'utilisation de la couche de coton.

Ainsi, les nouveaux parents qui optent pour les couches de coton recevront un montant représentant 50 % des coûts d'achat, jusqu'à concurrence de **cent dollars (100,00 \$)** sur le montant déboursé pour l'achat d'un minimum de 20 couches de ce type.

### **Qui peut se prévaloir de cette aide municipale :**

Toutes les familles des bébés âgés de moins de **six mois** et résidant sur le territoire de la Ville de Kingsey Falls. Une seule subvention sera accordée par enfant.

### **Conditions de remboursement :**

- Faire l'achat d'un minimum de 20 couches de coton;
- Présenter les documents suivants à la Ville de Kingsey Falls dans un délai de 6 mois suivant l'achat :
  - o la(les) facture(s) originale(s) détaillée(s) et payée(s) des couches de coton achetés (peu importe la marque ou le lieu d'achat);
  - o une preuve de naissance de l'enfant;
  - o une preuve de résidence (comptes : taxes, services publics, etc.).
- Signer un contrat d'engagement d'honneur à utiliser les couches de coton. (disponible au bureau municipal)

Pour plus d'information, contactez votre bureau municipal au (819) 363-3810

La direction



**NOUVEAU**

**SITE INTERNET  
DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

Nous désirons vous rappeler que vous pouvez visiter le site internet de la ville à l'adresse suivante :

[www.kingseyfalls.ca](http://www.kingseyfalls.ca)

**POUR LES COMMERCES, LES INDUSTRIES ET LES ORGANISMES**

La ville a prévu faire paraître la liste des commerces, industries et organismes sur son site. Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir les informations nécessaires, soit le nom du commerce, de l'entreprise ou de l'organisme, le secteur d'activité, le nom du contact, les numéros de téléphone et de télécopieur, l'adresse courriel et le site internet, s'il y a lieu. De plus, nous pourrions créer un lien avec votre site internet pour faciliter la recherche des internautes. Vous pouvez nous communiquer ces renseignements à l'adresse courriel [nhenrichon@kingseyfalls.ca](mailto:nhenrichon@kingseyfalls.ca), par téléphone ou via le site internet.

**POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES,  
CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES**

Nous vous informons que vous pouvez faire paraître vos activités sur le site de la ville.

Vous n'avez qu'à communiquer au bureau municipal au 819-363-3810, à l'adresse courriel [nhenrichon@kingseyfalls.ca](mailto:nhenrichon@kingseyfalls.ca) ou via le site internet et nous indiquer l'activité, la date, le lieu, le nom de la personne responsable et le coût, le cas échéant.

**POUR VENDRE VOTRE MAISON**

Sur son site, la ville met à la disposition des contribuables une carte sur laquelle les maisons à vendre pourront être indiquées. Si vous désirez y inscrire votre maison, vous n'avez qu'à communiquer au bureau municipal au 819-363-3810, à l'adresse courriel [nhenrichon@kingseyfalls.ca](mailto:nhenrichon@kingseyfalls.ca) ou via le site internet.

**Nous comptons sur votre collaboration pour rendre le site de la ville intéressant et informatif, ce qui vous permettra, de plus, une meilleure visibilité.**